



Urgent question administrative Congé maternité

Par **pinkpix**, le **10/10/2016** à **14:19**

Bonjour à tous ,
Alors voici ma situation quelques peu compliqués .rnj'ai signé mon premier cdi (restauration rapide) en juillet 2010 .rne suis tombé enceinte de mon premier enfant en avril 2012 , j'ai donc eu le droit à mon congé maternité ainsi que par la suite à un congé parental de la caf rémunéré pendant 6 mois . a la suite de cela j'ai prolongé mon congé parental auprès de la caf pendant 1 an (non rémunéré) .je suis tombé enceinte de mon deuxieme enfant en fevrier 2014 , alors que j'étais en congé parental non rémunéré de mon premier enfant (donc toujours salarié meme si non rémunéré) . A ce moment la , je n'ai eu le droit à aucune indemnité journalière pour le congé maternité sois disant à cause du faite que j'étais considéré en congé sans solde à cause du congé parental non rémunéré . suite à ces 3 mois de congé maternité non rémunéré j'ai pris mon congé parental (cette fois ci rémunéré jusqu'au 2ans et demi environ de mon deuxieme enfant)rnnous voici donc a l'heure actuelle ou (sous la pression de mon employeur en restauration rapide , MC do pour ne pas citer)j'ai démissionner de mon emploi en juillet 2016.rnMa question est la suivante : Nous envisageons bébé 3 mais je voudrais savoir si cela arrivait dans cette situation , quels serait mes droits pour le congé maternité (basé sur mes anciens salaires donc de 2011 avant ma premiere grossesse) ou pas ? et sinon combien de temps devrai - je retrouver un emploi pour esperer retrouver mes droits a ce congé maternité ?nsi quelqu'un peut m'éclairer ???? je ne voudrai pas me lancer dans l'aventure bébé 3 à l'aveugle !rnmerci pour votre aide !!!!!